

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le MAECI a pour politique:

- *que les gestionnaires du Ministère surveillent les aspects clés du rendement de leurs politiques, programmes et opérations;*
- *que des évaluations et des vérifications professionnelles et indépendantes soient menées afin d'évaluer les politiques, programmes et opérations du Ministère dans le but de compléter et améliorer l'information sur le rendement fournie par les gestionnaires et, en particulier, d'appuyer la haute direction du MAECI dans la provision d'affirmations de rendement qui figureront dans le plan opérationnel et dans le document connexe sur les perspectives;*
- *que les gestionnaires sollicitent l'avis et (ou) la participation des examinateurs professionnels de l'inspecteur général au moment d'entreprendre des examens officiels (par opposition aux contrôles quotidiens) et (ou) de négocier des marchés pour des services d'examen avec des fournisseurs à l'extérieur du Ministère;*
- *que le Ministère dirige les examens interministériels dont il est le principal responsable et participe aux examens interministériels dont la responsabilité première incombe à un autre ministère ou à des examens menés à l'échelle du gouvernement fédéral, suivant les besoins;*
- *que le Ministère tienne compte des constatations des examens et des autres renseignements sur le rendement lors de la prise de décisions, dans le but d'offrir à la population canadienne des programmes rentables et de promouvoir une saine gestion des deniers publics et la responsabilisation en ce qui concerne leur utilisation;*
- *qu'une fois complétés, les rapports d'examen (c'est-à-dire les rapports d'évaluation et de vérification) soient accessibles au public avec un minimum de formalités, conformément à l'esprit et à l'intention de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels.*

LES EXIGENCES DE LA POLITIQUE

1. Le Ministère examinera le rendement de ses politiques, programmes et opérations d'une façon opportune, pertinente et rentable. Il accordera une attention particulière à la rétroaction sur les résultats obtenus et sur l'efficacité des modes d'exécution. Si des problèmes ou possibilités sont cernés, les examinateurs devront proposer des solutions de rechange novatrices et commenter les leçons apprises. Afin de respecter cette exigence, le Ministère doit: